Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13 QUORUM ADMIN GAL : 11	**PRESENTS :** UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME **EXCUSES :** RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI **POUVOIRS :** CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO	**VOTES :** POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023	**ABSENTS :** FRANCK PACCARD	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE
Rapporteur : Bérénice LACOMBE
Délibération n°23-19

Objet : Finances – approbation des comptes de gestion 2022 par Mme le Receveur

En application des articles L.5711-1 et L.2121-31 du CGCT, le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme le Receveur pour l'année 2022.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme le Receveur sont en tout point concordant avec les comptes administratifs, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget principal.

>>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide d'approuver les comptes de gestion dressés par Mme le Receveur pour l'année 2022.

Ugine, le 27 avril 2023

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE,

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20230425-23-19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2023
Affichage : 28/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation